



REUNION DU 7 MARS 2023

PV N. 21

PRESIDENT : M. LIOBET GUILHEM

PRESENTS : MM. VILLENEUVE MICHEL – DUFOSSET ALEXANDRE - FRACHET OLIVIER – DUGENY RODOLPHE – COUTURAUD CORENTIN

EXCUSE : M. BALESTRAT CHRISTIAN

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat(Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

**La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude +
Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.**

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

Carton Vert Attitude +

La commission rappelle aux clubs et aux éducateurs que la mise en place du carton vert est OBLIGATOIRE dans toutes les compétitions championnat coupe principal et consolante

Les club qui désirent refaire leurs stocks de carton verts peuvent en faire la demande à la commission via le district

La commission continuera à visiter les clubs pour leurs matches



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

CATÉGORIE U15

U15 D2 N2 :

Match N°53464 US Limoges Bastide / Ent Foot Sud La Croi du 04/04/23 :

En accord avec les 2 clubs le match a été joué sur le terrain de Ent Foot Sud la Croissille

Match N°53459 entre Pays Arédien fc 2 et Limoges ASPTT du 25/02/23 :

Le club FC Pays Arédien sera prélevé de 21 € pour feuille de match hors délais.

U15 D1 N2 :

Match N°52657 entre Aurence-Roussillon fc et Ent ASSJ/SAP DU 25/02/23 :

Vu le PV N°16 de la commission Litige et Contentieux du 08/03/23,

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

Aurence-Roussillon : 0 (-1 pt) / Ent ASSJ/SAP : 3 (3pts)

Le club Aurence-Roussillon sera débité de la somme de 22 € pour son 1^{er} forfait.

Match N°52659 entre AS Nexon et Aurence-Roussillon fc du 04/03/23 :

Vue le mail du club Aurence-Roussillon du 04/03

La commission,

- Enregistre le résultat :

AS Nexon : 3 (3pts) / Aurence-Roussillon fc : 0 (-1pt)

Le club de Aurence-Roussillon sera débité de 27 € pour son 2^{ème} forfait

CATÉGORIE U17

U17 D2 N1 :

Match N°53345 entre Feytiat 2 et Gueretoise ES 2 du 25/02/23 :

Le club de CS Feytiat sera débité de 21 € pour feuille de match hors délai.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Match N°53340 Gueretoise ES 2 / US Limoges Bastide du 18/02/23 :

Conformément au PV N°15 de la commission Litige et contentieux en date du 1^{er} mars 2023 donnant match perdu par pénalité au club de l'US LA BASTIDE LIMOGES,

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

Gueretoise ES 2 : 3 (3 pts) / US Limoges Bastide : 0 (-1 pt)

Match N°53348 entre Ent Fg-Nec-Combr et Limoges Bastide du 04/02/23 :

Vu le mail du club US Limoges Bastide du 03/02/23,

La commission,

- Enregistre le résultat :

Ent FG-Nec-Combr : 3 (3 pts) / US Limoges Bastide : 0 (-1 pt)

Le club de US Limoges Bastide sera débité de 22 € pour son 1^{er} forfait

=====

Coupe U17 :

Le club de FCCO accueillera la finale le 17 Juin sur le terrain d'Oradour sur Vayres

Coupe U17 Consolante :

Le club de FCCO accueillera la finale le 17 Juin sur le terrain d'Oradour sur Vayres

Coupe U15 :

Le club de AS Nexon accueillera la finale le 03 Juin sur le terrain Stade Robert Herbin

Coupe U15 Consolante :

Le club de AS Nexon accueillera la finale le 03 Juin sur le terrain Stade Robert Herbin

Coupe U19 :

Le club de Limoges ASPTT accueillera la finale le 11 Juin sur le terrain de Buxerolles.



POLE COMPETITIONS

PROCES – VERBAL

COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Prochaine réunion de la Commission des jeunes le mardi 14 Mars 2023 à 18h15

Le Président
M. LIOBET Guilhem

Le secrétaire
M. DUFOSSET Alexandre

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI